

## **REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION**

Référence de la consultation :  
[2026-DSAN-AMO-BIM-CP](#)

### **OBJET DE LA CONSULTATION**

[Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le déploiement du  
BIM à l'ONERA](#)

### **DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

[Mercredi 3 juin 2026 à 12h00](#)

Cette consultation **n'est pas ouverte** aux titulaires (y compris co-traitant(s) en cas de groupement momentané d'entreprises) des missions de maîtrise d'œuvre (MOE) relative :

- aux bâtiments N2, N3, N4,
- au bâtiment EST,
- au bâtiment D2,
- au bâtiment X-ENSTA
- et au bâtiment H2O

dans le cadre du projet PRISME ONERA.

## SOMMAIRE

|                                                                                                |                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| <b><u>PREAMBULE</u></b>                                                                        | <b><u>3</u></b>  |
| <b><u>1 OBJET – DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET STRUCTURE</u></b>                              | <b><u>4</u></b>  |
| 1.1 OBJET                                                                                      | 4                |
| 1.2 FINANCEMENT                                                                                | 4                |
| 1.3 STRUCTURE                                                                                  | 4                |
| 1.4 MONTANT DE L'ACCORD-CADRE                                                                  | 4                |
| 1.5 SURETE DE L'ACCORD-CADRE                                                                   | 4                |
| 1.6 DUREE                                                                                      | 4                |
| <b><u>2 MODE DE PASSATION – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE</u></b>                                | <b><u>4</u></b>  |
| 2.1 PROCEDURE                                                                                  | 4                |
| 2.2 ALLOTISSEMENT                                                                              | 5                |
| 2.3 VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES                                       | 5                |
| 2.4 ECHANGES                                                                                   | 5                |
| 2.5 MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION                                         | 5                |
| 2.6 GROUPEMENT D'ENTREPRISES                                                                   | 5                |
| 2.7 SOUS-TRAITANCE                                                                             | 6                |
| 2.8 MARCHE DE PRESTATIONS SIMILAIRES                                                           | 6                |
| <b><u>3 PRESENTATION ET ANALYSE DES CANDIDATURES</u></b>                                       | <b><u>6</u></b>  |
| 3.1 PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE                                                     | 6                |
| 3.2 APPRECIATION DE LA CANDIDATURE                                                             | 8                |
| 3.3 EXCLUSION                                                                                  | 8                |
| <b><u>4 PRESENTATION ET ANALYSE DES OFFRES</u></b>                                             | <b><u>8</u></b>  |
| 4.1 PRESENTATION DE L'OFFRE                                                                    | 8                |
| 4.2 ANALYSE ET APPRECIATION DES OFFRES – ATTRIBUTION                                           | 9                |
| <b><u>5 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS (CANDIDATURES ET OFFRES)</u></b> | <b><u>10</u></b> |
| 5.1 REMISE DES DOSSIERS                                                                        | 10               |
| 5.2 COPIE DE SAUVEGARDE                                                                        | 10               |
| <b><u>6 SIGNATURE ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS</u></b>                                           | <b><u>11</u></b> |

## **PREAMBULE**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est constitué des pièces suivantes :

| N°  | Intitulé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| PJ1 | présent document, valant <b>règlement particulier de la consultation</b> , qui définit les modalités de la consultation, et son annexe : <ul style="list-style-type: none"><li>• La fiche de renseignements fournisseur (annexe 1).</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| PJ2 | <b>projet d'accord-cadre</b> et ses 4 annexes : <ul style="list-style-type: none"><li>• L'attestation relative à la lutte contre le travail dissimulé ou illégal (annexe 1) ;</li><li>• Le bordereau des prix unitaires (BPU) (annexe 2), comprenant le scénario de chiffrage imposé par l'ONERA (onglet n°2) complété automatiquement lors du la complétude de l'onglet n°1 (BPU)<sup>1</sup> ;</li><li>• Les Clauses contractuelles de protection du secret de la défense nationale (annexe 3) ;</li><li>• Déclaration sur l'honneur des personnels du titulaire – protection du secret de la défense (annexe 4).</li></ul> |
| PJ3 | <b>cahier des clauses techniques particulières</b> (CCTP) référence DSPI_AMO_BIM_CCTP_V3 édition du 27 février 2026.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

Ces documents sont la propriété de l'ONERA. Les informations ainsi communiquées ne peuvent être utilisées à d'autres fins que l'élaboration d'une réponse à la présente consultation.

Le DCE peut être téléchargé sur la plateforme des achats de l'État (la PLACE) à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sur le profil acheteur de l'ONERA sous la référence **2026-DSAN-AMO-BIM-CP**.

*Remarques concernant le téléchargement via PLACE :*

*1/ Il est recommandé au candidat de s'identifier lors du téléchargement du dossier sur la plateforme, faute de quoi il ne pourra pas être destinataire des éventuels messages relatifs à la procédure, transmis exclusivement par la PLACE (exemples : modifications du dossier de consultation, réponses aux questions...).*

*2/ Les courriels envoyés par la plateforme le sont depuis l'adresse électronique [nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr](mailto:nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr). Il appartient au candidat de faire le nécessaire pour que les courriels envoyés depuis la PLACE ne soient pas filtrés.*

<sup>1</sup> Le scénario de chiffrage imposé par l'ONERA ne vaut pas engagement de commande, à ce titre il ne sera pas rendu contractuel à la notification de l'accord-cadre

## **1 OBJET – DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET STRUCTURE**

### **1.1 Objet**

Le présent règlement particulier définit les modalités de mise en œuvre de la consultation préalable à la passation d'un accord-cadre, qui aura pour objet :

|                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>L'assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour le déploiement du BIM à l'ONERA</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------|

### **1.2 Financement**

Le financement de cette prestation est prévu sur fonds propres de l'ONERA.

### **1.3 Structure**

Le marché concerné est un accord-cadre à bons de commandes, qui seront émis au fur et à mesure des besoins de l'ONERA.

L'accord-cadre est mono-attributaire.

### **1.4 Montant de l'accord-cadre**

L'accord-cadre est conclu avec un montant maximum de **350 000 €HT** pour toute sa durée, reconductions d'un (1) an comprises, le cas échéant.

### **1.5 Sureté de l'accord-cadre**

L'accord-cadre à conclure correspond à un contrat qualifié par l'ONERA de « contrat standard dans une ZRR » avec contrôle des accès (MZ).

### **1.6 Durée**

La durée de l'accord-cadre est fixée à deux (2) ans à compter de sa notification. Il sera éventuellement reconduit deux (2) fois à chaque échéance pour une durée d'un (1) an, par courrier notifié de l'ONERA, au plus tard un (1) mois avant l'échéance.

## **2 MODE DE PASSATION – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE**

### **2.1 Procédure**

Conformément aux dispositions des articles L.2124-1 et R.2124-1 du Code de la Commande Publique<sup>2</sup> (CCP), au vu de la nature des prestations et du montant mis en jeu, la consultation est menée suivant une **procédure formalisée**.

La procédure mise en place par l'ONERA est une **procédure d'appel d'offres ouvert** (articles L.2124-2, R.2124-2.1° et R.2161-1 à 5 du CCP).

S'agissant d'un appel d'offres, il est rappelé **qu'aucune négociation n'est possible**. Les candidats doivent donc impérativement présenter immédiatement leur meilleure offre.

La procédure se déroule en une seule étape de remise conjointe des candidatures et des offres.

<sup>2</sup> Code de la Commande publique disponible dans son intégralité à l'adresse suivante :  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190524>

## 2.2 Allotissement

L'accord-cadre est constitué d'un lot unique. En effet, la nature même des prestations nécessite un ensemble cohérent.

## 2.3 Variantes et prestations supplémentaires éventuelles

| Définitions                                |                                  |
|--------------------------------------------|----------------------------------|
| Variante                                   | offre alternative                |
| Prestation supplémentaire éventuelle (PSE) | élément complémentaire à l'offre |

### a. Variantes

Les variantes « libres », à l'initiative du soumissionnaire sont interdites.

Il n'y a pas de variantes « imposées » par l'ONERA.

### b. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

La consultation ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle (PSE) imposée par l'ONERA.

## 2.4 Echanges

Pendant toute la période de consultation, le candidat peut échanger et poser des questions à l'ONERA concernant le projet et la procédure. **L'ensemble des échanges se fait exclusivement via le portail de dématérialisation PLACE sur le profil acheteur de l'ONERA** et doit parvenir au plus tard sept (7) jours ouvrés avant la date limite de remise des candidatures et des offres. L'ONERA s'engage à apporter une réponse à toutes les questions posées. Il n'est transmis aucune réponse aux questions arrivées hors délai. Il n'est répondu à aucune question orale.

Toutes les questions et les réponses associées sont transmises à l'ensemble des candidats, sous réserve de leur portée générale et dans le respect de la confidentialité des informations transmises par le candidat demandeur.

## 2.5 Modifications de détail au dossier de consultation

L'ONERA se réserve le droit d'apporter, au plus tard cinq (5) jours ouvrés avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Le candidat doit alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par le candidat, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 2.6 Groupement d'entreprises

Conformément aux dispositions des articles R.2142-19 à 26 du CCP, un candidat peut choisir de répondre en groupement avec une ou plusieurs autres entreprises.

Si tel est le cas, la forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises lors de l'attribution de l'accord-cadre est soit le groupement solidaire soit le groupement conjoint avec solidarité du mandataire, pour des raisons de responsabilité.

Un même candidat ne peut présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membre de plusieurs groupements.

Dans l'ensemble du présent document, « le candidat » ou « le soumissionnaire » ou « la société » ou « l'opérateur économique » ou « l'entreprise » ou « l'entreprise soumissionnaire » ou « le futur titulaire » désigne indifféremment le candidat seul ou l'ensemble des membres du groupement, le cas échéant.

Le candidat s'engage à reporter l'ensemble des clauses et contraintes de la présente consultation et du futur accord-cadre à ses éventuels cotraitants.

Les précisions à apporter au projet d'accord-cadre (PJ2) dans un cas de groupement seront communiquées ultérieurement par l'ONERA au candidat concerné, le cas échéant.

## **2.7 Sous-traitance**

Le futur titulaire a la possibilité de sous-traiter l'exécution d'une ou de plusieurs parties des prestations demandées.

La sous-traitance peut être déclarée dès la remise de sa proposition par le candidat ou ultérieurement, lors de l'exécution des prestations. En tout état de cause, toute sous-traitance devra être déclarée et soumise à acceptation explicite préalable de l'ONERA avant tout début d'exécution des prestations sous-traitées.

Pour rappel, la sous-traitance totale est prohibée.

Le candidat s'engage à reporter l'ensemble des clauses et contraintes de la présente consultation et du futur accord-cadre à ses éventuels sous-traitants agréés par l'ONERA.

## **2.8 Marché de prestations similaires**

Conformément à l'article R.2122-7 du CCP, l'ONERA se réserve la possibilité de passer des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles concernées par la présente consultation. La durée pendant laquelle l'ONERA peut conclure de tels marchés ne peut dépasser trois ans à compter de la date de notification de l'accord-cadre concerné par la présente consultation.

# **3 PRESENTATION ET ANALYSE DES CANDIDATURES**

## **3.1 Présentation du dossier de candidature**

### **a. Généralités**

Si le candidat s'appuie sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'une ou plusieurs autres sociétés (cotraitant, sous-traitant), alors il produit les mêmes documents concernant celle(s)-ci que ceux qui sont exigés pour le candidat lui-même.

Les pièces demandées dans le dossier doivent être rédigées en langue française. Néanmoins, les documents émanant des autorités administratives du pays du candidat peuvent être fournis dans la langue officielle du pays mais le candidat doit alors fournir une traduction de ces documents (en français ou en anglais).

Quel que soit le choix du candidat pour présenter son dossier, son attention est attirée sur l'importance de la production de l'ensemble des documents demandés.

### **b. Documents administratifs : contenu et forme de la présentation**

ONERA Direction des Achats  
29 Avenue de la Division Leclerc – CS 90027  
92322 CHATILLON Cedex

A l'appui de sa candidature, le candidat fournit les éléments suivants, conformément à l'article R.2143-3 du CCP :

| N° | Document/ Information                                                                                                                                                                                                                                            | Commentaires                                                                                                                                                                                                                             |
|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| C1 | une lettre de candidature (valant notamment déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdictions de soumissionner)                                                                                                | <b>modèle DC1</b> disponible à l'adresse suivante : <a href="http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat">http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat</a> (+ <i>notice explicative</i> ) |
| C2 | une déclaration de capacité                                                                                                                                                                                                                                      | <b>modèle DC2</b> disponible à l'adresse suivante : <a href="http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat">http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat</a> (+ <i>notice explicative</i> ) |
| C3 | <b>fiche de renseignements fournisseur</b> de l'ONERA (annexe 1 du présent document) incluant une liste des principales références pour des prestations similaires à celles demandées, et réalisées au cours des trois dernières années.                         | complétée et signée par une <b>personne habilitée à engager le candidat</b>                                                                                                                                                              |
| C4 | <b>numéro unique d'identification</b> (n° SIREN délivré par l'INSEE) <sup>3</sup> ou, à défaut, tout document justifiant de son immatriculation, délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine, datant de moins de trois mois |                                                                                                                                                                                                                                          |
| C5 | <b>délégations de pouvoir</b> en cas de signature par une personne autre que celle(s) identifiée(s) comme « Dirigeants » du candidat, <sup>4</sup>                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                          |
| C6 | Moyens humains et les qualifications professionnelles associées de l'entreprise dans le domaine concerné.                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                          |
| C7 | Une présentation de la politique environnementale de l'entreprise et la fourniture du BEGES (bilan des émissions de GES) si l'entreprise est soumise à cette obligation (ou tout document équivalent)                                                            |                                                                                                                                                                                                                                          |

Le candidat peut choisir de présenter sa candidature selon le mode « DUME », quelle que soit sa nationalité, mode de réponse directement accessible via la plateforme PLACE, au moment du dépôt de son dossier.

Le cas échéant, le candidat peut fournir tout autre document de preuve de ses capacités économiques, financières, techniques et professionnelles (dans le cas, par exemple, d'une entreprise récemment créée).

Par ailleurs, le candidat est dispensé de transmettre les documents de la candidature demandés s'ils sont contenus dans un espace de stockage numérique gratuit (il doit alors fournir les informations nécessaires à la consultation de cet espace de stockage).

<sup>3</sup> A partir de ce n°, l'ONERA accède aux informations nécessaires concernant le candidat (français) sur le site <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr> (justificatif d'immatriculation, identification des Dirigeants etc.)

<sup>4</sup> L'ONERA vérifie l'habilitation à engager le candidat des personnes physiques en se rendant sur la page Dirigeants de ce même site

### 3.2 Appréciation de la candidature

La candidature est appréciée sur la base des renseignements et documents demandés ci-dessus, en tenant compte de la situation juridique de l'opérateur économique ainsi que de ses garanties et capacités techniques (notamment références antérieures, effectifs), économiques et financières (notamment chiffre d'affaires), selon les dispositions des articles R.2144-1 à 7 du CCP.

L'ONERA est libre d'effectuer l'analyse des dossiers de candidature à tout moment de la procédure et, au plus tard, avant l'attribution de l'accord-cadre.

Après analyse du contenu des pièces à fournir au titre du dossier de candidature, l'ONERA rejette les candidats qui n'ont pas les capacités suffisantes, ceux ne présentant pas la totalité des justificatifs demandés au titre du dossier de candidature ou étant dans un cas d'interdiction de soumissionner ou ceux ayant fourni des renseignements inexacts.

L'ONERA se réserve cependant la faculté de procéder à la régularisation de toute candidature incomplète ou de demander des compléments d'informations sur les pièces et justificatifs produits, dans un délai approprié (fixé dans la demande de complément).

Les candidatures des opérateurs dont **le chiffre d'affaire moyen des trois dernières années est inférieur à 350 000 € HT** dans le domaine de la prestation seront automatiquement éliminées.

### 3.3 Exclusion

**Sont exclus de la présente consultation les opérateurs économiques titulaires des marchés dont les prestations sont en lien direct avec celles objet du présent marché, dès lors que cette situation est susceptible de les placer en position de juge et partie dans le cadre de l'exécution des prestations.**

**Les marchés concernés par cette exclusion portent sur les titulaires (y compris co-traitant(s) en cas de groupement momentané d'entreprises) des missions de maîtrise d'œuvre (MOE) relative aux bâtiments N2, N3, N4, au bâtiment EST, au bâtiment D2, au bâtiment X-ENSTA et au bâtiment H2O dans le cadre du projet PRISME ONERA.**

## 4 PRESENTATION ET ANALYSE DES OFFRES

### 4.1 Présentation de l'offre

A l'appui de son offre, le soumissionnaire produit a minima les pièces listées ci-dessous :

| N°<br>pièce | Intitulé                                                                                                                                                                                                                  | Signature | Formats             |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------------------|
| O1          | <u>projet d'accord-cadre</u> (PJ2) et ses annexes 1 et 3 complétés                                                                                                                                                        | x         | Word <u>et</u> pdf  |
| O2          | <u>bordereau des prix unitaires</u> (BPU) <b>complété</b> (annexe 2 au projet d'accord-cadre précité) et scénario de chiffrage (en annexe 2 au présent document, <b>complété automatiquement</b> en même temps que le BPU | x         | Excel <u>et</u> pdf |
| O3          | un mémoire technique rédigé <b><u>spécifiquement</u></b> pour répondre à la présente consultation, incluant notamment :                                                                                                   |           |                     |

|    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |   |  |
|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|--|
|    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une note de compréhension et d'analyse pour permettre à l'ONERA de juger la bonne compréhension du besoin, de ses enjeux, des risques associés et les solutions proposées pour y répondre,</li> <li>• Les moyens et la méthodologie envisagés afin de respecter les contraintes et exigences minimales définies dans le cahier des clauses techniques particulières (PJ3), les différents types d'unités d'œuvre ainsi que les outils et l'organisation envisagés afin d'assurer un suivi des prestations de qualité et adapté à l'opération,</li> <li>• Une présentation des moyens humains et plus spécifiquement les profils type ainsi que les compétences de l'équipe dédiée à la réalisation des prestations et leur cohérence à l'égard du besoin de l'ONERA</li> <li>• Les mesures spécifiques de limitation d'émission de gaz à effet de serre applicable aux déplacements des personnes affectées à la réalisation des prestations objet du présent accord-cadre incluant :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• les mesures de limitation des déplacements ;</li> <li>• le type de transport privilégiés ;</li> <li>• les mesures d'aide mise en place pour les déplacements des collaborateurs mobilisés pour l'exécution de l'accord-cadre.</li> </ul> </li> </ul> |   |  |
| O4 | RIB original de la société, contenant l'ensemble des informations nécessaires au règlement des prestations,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | x |  |

Le soumissionnaire peut compléter son offre de tout autre document (ou information) complémentaire jugé utile et pertinent.

Les pièces listées ci-dessus doivent être rédigées en langue française.

Le délai de validité des offres est de **4 mois** à compter de la date limite de remise des dossiers figurant en première page.

Les modalités de remise des offres sont précisées à l'article 5 ci-après.

#### **4.2 Analyse et appréciation des offres – attribution**

##### **a. Modalités d'analyse**

**Pour rappel, s'agissant d'un appel d'offres, AUCUNE NEGOCIATION n'est possible.**

##### **b. Motifs d'élimination des offres**

Sont automatiquement éliminées :

- les offres inappropriées et / ou inacceptables ainsi que les offres demeurant irrégulières malgré les éventuelles demandes de complément de l'ONERA,
- les offres ne respectant pas les conditions de présentation figurant à l'article 4.1 du présent document, après demande de régularisation éventuelle par l'ONERA.

##### **c. Critères objectifs d'évaluation des offres**

Pour attribuer l'accord-cadre au soumissionnaire qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, l'ONERA entend se fonder sur les critères objectifs ci-après affectés des indices de pondération suivants :

| N°          | Intitulé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Pondération |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Critère n°1 | montant total proposé sur la base du scénario de chiffrage imposé par l'ONERA (document O2 du dossier d'offre)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 40%         |
| Critère n°2 | qualité technique jugée sur la base du mémoire technique fourni et notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La méthodologie proposée par le soumissionnaire pour aborder les différentes étapes propres à chaque unité d'œuvre, pour l'exécution et le suivi de la prestation (50%) ;</li> <li>• L'organisation interne du soumissionnaire permettant d'exécuter toutes les prestations décrites au C.C.T.P avec réactivité et d'assurer la continuité de sa mission grâce à la disponibilité des intervenants (25%) ;</li> <li>• Les moyens humains affectés à chaque unité d'œuvre et la cohérence de leurs compétences au regard du projet (25%).</li> </ul> | 50%         |
| Critère n°3 | Niveau des mesures mises en œuvre pour limiter les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre des prestations objet de l'accord-cadre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 10%         |

## **5 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS (CANDIDATURES ET OFFRES)**

La réception des plis ayant lieu en une seule phase, le candidat doit transmettre simultanément son dossier de candidature et d'offre.

### **5.1 Remise des dossiers**

Le candidat a l'obligation de remettre son dossier complet (candidature + offre) par voie dématérialisée : la remise de ce dossier complet se fait exclusivement sur la plateforme PLACE <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sur le profil acheteur de l'ONERA.

En cas de problème sur la PLACE, un service de support et d'assistance technique à l'utilisation de cette plateforme de dématérialisation est disponible en ligne :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/assistance/?token=55226fb7-d16a-4fb3-9f1a-54ef38822106>

*Remarques concernant le dépôt des dossiers sur PLACE :*

*1/ Certaines opérations de maintenance étant exécutées sur PLACE les mercredis entre 19h et 22h, il est conseillé au candidat d'éviter de choisir cette période pour déposer son dossier.*

*2/ Il est recommandé au candidat d'anticiper suffisamment la vérification de la configuration de son poste en fonction des contraintes détaillées sur la plateforme PLACE et le dépôt de son dossier afin d'éviter les problèmes de dernière minute.*

*3/ Le candidat a la possibilité de déposer plusieurs dossiers successifs en cas d'oubli d'une pièce ou d'erreur à rectifier notamment. Chaque dossier déposé annule et remplace le dossier précédemment remis par le candidat. De ce fait, seul le dernier dossier déposé sera ouvert par l'ONERA : il doit donc comporter l'ensemble des pièces demandées dans le présent document (à l'appui de la candidature et de l'offre).*

### **5.2 Copie de sauvegarde**

Le soumissionnaire peut également envoyer, en même temps, une copie de sauvegarde, sur papier ou sur support numérique (de type clé USB, CDROM etc.), qui doit comprendre les mêmes fichiers ou informations que le dossier déposé sur PLACE.

La copie de sauvegarde peut être ouverte par l'ONERA et se substituer au dossier transmis électroniquement uniquement dans les cas suivants :

- si l'ONERA détecte un virus dans le dossier déposé par voie électronique,
- si un dossier a été transmis par voie électronique sans parvenir à l'ONERA dans les délais attendus,
- si le dossier transmis par voie électronique ne peut être ouvert par l'ONERA.

Elle doit être envoyée sous **enveloppe cachetée, indiquant** :

**« NE PAS OUVRIR / CONSULTATION REF : 2026-DSAN-AMO-BIM-CP »**

ENTREPRISE : .....

(Indiquer le nom de l'entreprise soumissionnaire)

Elle est adressée sous pli recommandé avec accusé réception à :

ONERA  
Direction des Achats  
29 avenue de la Division Leclerc  
CS 90027  
92322 CHATILLON Cedex

Pour être ouverte, la copie de sauvegarde doit arriver avant les date et heure limites de remise des dossiers figurant en 1<sup>ère</sup> page.

## **6 SIGNATURE ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS**

L'ONERA dispose de certificats de signature électronique et favorise donc autant que possible la signature électronique de ses marchés et accords-cadres.

Ainsi, l'ONERA encourage le candidat et potentiellement futur titulaire du marché/ de l'accord-cadre, à se doter, de certificats de signature électronique qualifiés et conformes au règlement eIDAS (Règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur), pour les personnes ayant le pouvoir d'engager la société.

Le titulaire du marché/de l'accord-cadre pourra alors utiliser l'outil de signature disponible sur PLACE, pour signer les documents contractuels aux formats de signature autorisés XAdES, CAdES ou PAdES.

La signature sera validée par l'ONERA si l'ensemble des contrôles effectués par l'outil PLACE sont passés avec succès et si le titulaire du certificat de signature utilisé dispose bien du pouvoir d'engager la société. A titre informatif, les vérifications effectuées par l'outil disponible sur PLACE sont les suivantes :

1. identité du signataire ;
2. appartenance du certificat du signataire à l'une des catégories de certificats mentionnées à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique ;
3. respect du format de signature mentionné à l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019 ;
4. caractère non échu et non révoqué du certificat à la date de la signature ;
5. intégrité du document signé.